

ABONNEMENT

**Numéro:**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste:**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 30  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du Journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 DÉCEMBRE

AU SÉNAT

Dans la séance d'hier, grand succès pour M. Challemel-Lacour. Il a porté de rudes coups au radicalisme et frappé à tour de bras le convalescent Floquet, qui, ne s'attendant pas à cette charge à fond, a été plus piteux encore que de coutume.

Challemel a qualifié Boulanger de « dernier des hommes ».

Le parti opportuniste est dans l'ivresse. On va tirer le discours en brochure à un très grand nombre d'exemplaires.

C'est le programme électoral, et il l'espère, du prochain ministère.

Le discours de M. Challemel-Lacour est le plus terrible réquisitoire qui ait été fait par un républicain contre la République depuis dix ans. Il a été accueilli par des applaudissements frénétiques par la Gauche, heureuse d'assister à l'humiliation du ministre Floquet, et par la Droite, non moins heureuse d'entendre le procès de la République. Le Sénat suspend sa séance après ce discours.

La séance d'aujourd'hui débutera par un vote sur l'affichage dans toutes les communes de France du discours de M. Challemel-Lacour. On croit que l'affichage sera voté.

Agitation est énorme au Sénat devant cette mesure si grosse de conséquences politiques.

Voici un extrait du compte-rendu de la séance qui s'est ouverte hier à 2 heures :

L'ordre du jour appelle la discussion du budget.

M. Challemel dit qu'il ne s'agit plus seulement aujourd'hui de l'avenir de nos finances, mais de l'avenir de la France même.

Il retrace l'histoire de la République depuis dix-huit ans et constate que maintenant, à la veille du centenaire de 1789, elle a à lutter contre un mouvement qui a couvé longtemps, mais qui a éclaté subitement.

Les causes de ce mouvement sont nombreuses. Tout d'abord, à propos de l'instruction primaire, on a froissé les traditions d'un grand nombre de familles.

Ensuite, le radicalisme fait tous les jours des progrès, et on le voit poursuivre de sa haine les plus vieux et les plus sincères défenseurs de la République.

C'est grâce aux promesses irréalisables dont les radicaux ont leurré la nation que la France, qui a rompu avec la plus glorieuse des monarchies, va tomber sous le pied du dernier des hommes. (Applaudissements prolongés.)

Il est temps de revenir à une politique de bon sens. Il ne s'agit ni de l'existence du Sénat, ni même de l'existence de la République, mais de la France qu'il faut sauver. (Applaudissements à droite.)

L'orateur termine en faisant appel aux conservateurs, aux membres de la Droite. Il les conjure de s'unir avec les hommes d'ordre et de liberté qui siègent à gauche, pour sauver la Patrie.

(M. Challemel, en descendant de la tribune, est salué par des acclamations enthousiastes. Tous les sénateurs sont debout et battent des mains.)

M. Léon Say demande l'impression du discours de M. Challemel dans toutes les communes de France.

(En ce moment, M. Floquet quitte le banc des ministres et monte à la tribune, mais il se produit un tel tumulte qu'il renonce à parler et qu'il regagne sa place.)

La proposition de M. Léon Say est mise aux voix. Le scrutin ne donne aucun résultat, le quorum n'étant pas atteint. Il est décidé qu'un second tour aura lieu à la prochaine séance.

La séance est suspendue au milieu d'une vive agitation.

À la reprise de la séance, M. Floquet répond que le discours de M. Challemel se résume en un acte de repentir et de bonne foi.

Il n'a pas sollicité le pouvoir; il lui a été imposé. Il a tenté de faire la concentration à gauche. La politique du cabinet est sage, républicaine, réformatrice.

Il termine en affirmant qu'il a présenté le projet de rétablissement du scrutin d'arrondissement pour continuer la lutte.

M. Léon Say admire le discours de M. Challemel, et regrette que la réponse de M. Floquet ne soit pas à sa hauteur. (Bruit prolongé.)

M. Tolain défend la politique radicale du ministère; tout le mal vient de ce que les conservateurs ont refusé d'adhérer à la République.

M. Floquet affirme qu'il demandera un supplément à la législation, s'il est nécessaire, pour lutter contre les dangers dont les orateurs ont parlé au Sénat.

La séance est levée au milieu d'une grande agitation.

Il y a séance aujourd'hui jeudi.

L'information Gouvernementale ET LES ÉLECTIONS

Les républicains ne se demandent pas quel est le mode de scrutin le plus juste. Ils cherchent à savoir quel est, pour eux, le moyen de se faire réélire. La question de principe s'efface devant la question d'intérêt, et c'est un spectacle honteux que celui de ces législateurs exclusivement préoccupés de faire une loi à leur profit. Le Temps, qui approuve le ministère Floquet dans ses palliatives, ne se gêne en aucune façon pour dévoiler le motif qui a décidé le cabinet à se prononcer pour le morcellement électoral. Nous citons :

« La période électorale s'ouvrira donc pour nos amis dans des conditions éminemment favorables, au regard, bien entendu, de la situation difficile que les événements nous ont faite, et dont il s'agit précisément de sortir. Seulement, il faut bien se dire que l'heureuse initiative du cabinet ne servirait de rien si, au lieu de faire face à l'ennemi, nous recommandions à tirer sur nos propres troupes. Si, à la guerre des républicains contre les réactionnaires et les boulangistes nous substituons, comme en 1885, la lutte entre les opportunistes et les radicaux,

nous sommes battus d'avance, avec le scrutin d'arrondissement comme avec le scrutin de liste... »

M. Floquet a voulu se poser en arbitre entre les radicaux et les opportunistes; aux seconds il concède le mode de scrutin, aux premiers il réserve les sièges. Sur le premier point, l'accord n'est pas sans difficulté. M. Ferry a oublié ses campagnes en faveur du scrutin de liste, mais M. Clémenceau paraît être forcé par l'extrême gauche d'avoir meilleure mémoire. Sur le second point, les élections partielles montrent ce que pourrait être devant le scrutin général la concentration républicaine. Il est, d'ailleurs, un peu tard, pour persuader au pays qu'en échangeant des coups de poing on entendait prélever à des caresses, et pour, après s'être injurié avec fureur, se décerner un mutuel certificat d'estime.

Le Temps reconnaît que ce sera « un très gros problème pour chaque parti, que de savoir sur quels points il devra maintenir et sur quels points rentrer son drapeau », et voici le moyen qu'il propose pour trancher le différend :

« Il nous semble que l'administration est tout indiquée en pareil cas pour servir d'arbitre. C'est elle qui devra étudier impartialement la situation de chaque arrondissement et dire quelle est la nuance d'opinion en majorité. Ce n'est pas là de l'intervention gouvernementale, c'est de l'information. »

Voilà donc à quoi, dans leur panique, aboutissent les libéraux ! Ce sera l'administration qui décidera quelle est la nuance d'opinion, — cela se passera entre républicains, bien entendu, — qui doit recevoir les bienfaits de la candidature officielle ! Et le Temps ose dire : « Ce n'est pas là de l'intervention gouvernementale ». « Étudier » chaque arrondissement, désigner les candidats à opposer aux candidats conservateurs, ce n'est donc pas intervenir ?

La Droite, dans sa réunion de lundi, a pris une décision qui contraste avec les calculs intéressés du parti républicain. Ne redoutant aucun des moyens de consultation nationale, elle a déclaré qu'elle ne

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'Héritage de l'Oncle Broc

Par PIERRE FORTURA

L'ivoire répondit lentement, après un moment de silence.

— Vous le saurez.

M. Deschamps fit quelques pas, baissant la tête et regardant M<sup>e</sup> Arpingard.

— Comment, je le saurai !. Pourquoi refusez-vous de me le dire dès maintenant ?

— Vous le saurez quand on vous le signifiera.

— Cette réticence, M<sup>e</sup> Arpingard, est singulière ; je vous disais tout à l'heure que vous étiez mon avoué, vous êtes aussi mon ami ; vous m'apportez une nouvelle ruineuse, car c'est ma ruine ; et vous me refusez un simple détail, qui ne peut rien empêcher et qui se trouve absolument sans influence sur le fait principal.

— Calmez-vous, reprit M<sup>e</sup> Arpingard... surtout ne soyez pas injuste pour le service que je vous rends. Je venais vous dire que j'ai la pièce entre les mains ; que si l'on vous la signifie, il faudra restituer à la succession tout votre domaine, dont vous avez grande raison d'être si fier... Voilà ! et tout ne tient qu'à moi.

M. Deschamps regarda bien en face l'homme qui lui parlait ainsi :

— Comment, murmura-t-il en répétant ses dernières paroles, il ne tient qu'à vous !

— Sans doute.

— Mais si vous venez, reprit M. Deschamps, comme représentant tous les intérêts des nouveaux héritiers de l'oncle Broc, avec un blanc-seing et pouvoir de tout traiter, pourquoi me cachez-vous les noms des héritiers ?

— Eh ! nous ne nous entendons pas, mon cher Deschamps, reprit Arpingard.

M. Deschamps épongea son front mouillé de sueur.

— Non, non, dit-il, je ne comprends pas.

— Jouons donc cartes sur table : mettez-vous donc à ma place. Vous trouvez dans les papiers de votre oncle ce testament, qui vous deshérite... Vous l'auriez trouvé, qu'auriez-vous fait ?

M. Deschamps poussa un soupir.

— Oh ! d'abord, je l'aurais regardé à la loupe et jusque dans ses plus intimes filigranes, afin de voir si la pièce est valable ; puis, que voulez-vous, s'il eût été en tout point régulier, je l'aurais produit... j'aurais averti les héritiers.

— Diable !

Et M<sup>e</sup> Arpingard regarda M. Deschamps avec un air de doute.

— Oui, oui, répétait celui-ci, s'il y a un testa-

ment valable en faveur d'autres héritiers, tout cela n'est pas à moi, c'est bien trop certain... Oh ! mais c'est ridicule, au moins, de cacher des testaments qui se réveillent deux années après la mort de leur auteur pour vous ruiner. C'est inimaginable, c'est absurde ; mais enfin, M<sup>e</sup> Arpingard, ce qui n'est pas à moi n'est pas à moi.

M<sup>e</sup> Arpingard le regarda un instant et d'une voix douce :

— Ce n'est point là parler en babile homme, mon cher Deschamps, il faut raisonner... Vous êtes l'héritier légal, n'est-ce pas ? Vous êtes en possession ; vous avez travaillé pour accroître cette valeur en nature ; et, de jour au lendemain, vous perdez tout, tout absolument, parce que, au moment où la cervelle de votre bonhomme d'oncle battait la campagne, il lui a plu de vous préférer des étrangers...

Et Arpingard ajouta à voix presque basse :

— Voyons, M. Deschamps, je suis seul à avoir connaissance de ce testament... Vous n'y avez pas un sou... Vous y êtes deshérité, mais totalement... Je puis vous rendre le service d'arranger la chose... entre nous...

À ce moment les portes de l'étable monumentale étaient grandes ouvertes, et les petits vachers avec leur veste bleue, l'aiguillon à la main, faisaient sortir toutes les magnifique bêtes à cornes ; petits taureaux au cou noir, bœufs aux fanons épais,

lents et majestueux, vaches laitières aux pendantes mamelles, défilaient par petits groupes de trois ou quatre sous les yeux de M. Deschamps.

Celui-ci releva la tête et sembla un instant oublier l'ivoire.

— ... Entre nous, répétait celui-ci.

— Quelles belles bêtes ! murmurait M. Deschamps.

Puis, comme chassant une idée importune, il se retourna vers M<sup>e</sup> Arpingard :

— Vous disiez ?

Arpingard avait saisi le mouvement du propriétaire, qui bientôt allait être dépouillé, il crut le moment venu de parler sans ambages.

— Combien croyez-vous que tout cela vaille : bétail, bâtiments et domaine, bois, prés, enfin, tout ?

— Tout le domaine ?

— Tout !

— Bien près d'un million.

— Eh bien, monsieur Deschamps, donnez-moi deux cent mille francs et je déchire le testament devant vous.

M. Deschamps devint blême de fureur :

— Comment, comment ! dit-il, c'est à moi que vous proposez cela ? Vous osez venir chez moi, pour me tenir ce langage, me faire une proposition aussi misérable...

» Partez, maître Arpingard. Partez !

pouvait pas, toutefois, se prêter à des modifications incessantes du scrutin inspirées au parti républicain par la crainte des électeurs et sur son désir de se perpétuer au pouvoir, malgré la volonté du pays. En conséquence, ainsi que nous l'avons dit, la Droite a résolu de voter le maintien du scrutin de liste.

Voilà qui est net, voilà une dédaigneuse réponse aux mesquines combinaisons des cramponneaux parlementaires. La Gauche représente la politique républicaine; à la Droite appartient tout entier l'honneur de faire un loyal appel à la France.

LOUIS D'ESTAMPES.

## LA POLKA DES SCRUTINS

Sous ce titre, le journal républicain *Paris* consacre à la question du scrutin d'arrondissement un article duquel nous détachons les passages suivants :

« Je ne veux pas revenir ici, dit M. Charles Laurent, sur une considération maintes fois invoquée par ce journal : je ne veux pas insister sur le danger qu'il y a toujours, pour un régime légal, à paraître ne se débarrasser que par la crainte de ses adversaires... J'aime mieux faire remarquer simplement que si le scrutin de liste avait hier encore le mérite de mieux traduire la pensée du pays, de mieux exprimer sa volonté, de mieux assurer sa représentation, il n'a pas tout à coup perdu toute sa force et toute sa valeur parce qu'un parti nouveau se présente devant les électeurs.

« Si véritablement il existe un courant boulangiste en France, on peut être tranquille : ce n'est pas une modification de la procédure électorale qui l'empêchera de s'écouler. Si au contraire ce courant ne possède ni la profondeur ni l'impétuosité qu'on lui suppose, ne risque-t-on pas de le renforcer en lui créant des obstacles ?

« Et puis, quelle singulière idée se fait-on du suffrage universel, chez les hommes qui cependant devraient le connaître à merveille, puisque jusqu'à ce jour ils ont été ses favoris ? Comment peuvent-ils croire qu'en le découpant pour ainsi dire en tout petits morceaux au lieu de le consulter franchement par larges fractions, ils l'empêcheront de conserver la même couleur et d'apporter la même réponse ?

« Etant donné que la France serait boulangiste, comment espérerait-on la faire voter pour autre chose que le boulangisme ?

« Etant donné qu'elle ne l'est pas, comment peut-on craindre qu'elle se prononce contre elle-même ? »

Le *Paris* conclut au maintien du scrutin de liste.

Parlant de la loi de recrutement, que la Chambre discute présentement, le *Journal des Débats*, organe républicain, dit tout crâment :

« Tout a été dit pour, et surtout contre la loi de désorganisation, que l'on a pris

l'habitude de désigner sous le nom de loi « militaire », par antiphrase sans doute !

« L'intérêt politique — c'est-à-dire la somme des intérêts personnels de quelques centaines d'hommes politiques avant tout soucieux de leur réélection ! — exige impérieusement que la durée du service soit réduite avant qu'on ait pu parer, par quelques précautions élémentaires, aux inconvénients graves qui doivent résulter de cette réduction.

« ... Il faudrait bien qu'ils avouent que leurs prétendus « efforts patriotiques » tendent uniquement à ce but, si élevé et si noble : molester annuellement 300 ou 400 jeunes lévites et 4,500 fils de « bourgeois ».

## INFORMATIONS

### LA QUESTION DE PANAMA

Les administrateurs judiciaires et le conseil d'administration de la Société de Panama se sont réunis de nouveau avant-hier en assemblée extraordinaire.

Il a été convenu qu'une convocation des obligataires serait en opposition formelle avec la loi et que l'assemblée générale des actionnaires ne pouvait pas, aux termes des statuts, être réunie avant le 26 janvier. C'est cette date qui a été adoptée.

L'assemblée générale aura lieu dans l'immense salle de l'Hippodrome.

MM. F. de Lesseps et Denormandie prendront la parole et exposeront la combinaison qui aura paru la meilleure pour sortir de la situation actuelle.

### DIVORCE DUHAMEL

Parmi les instances en divorce introduites au tribunal de la Seine, figure depuis quelques jours celle de M. Duhamel, ancien secrétaire général de la présidence sous M. Grévy.

Ce soir jeudi aura lieu un grand dîner, en l'honneur du général Boulanger, chez M. le baron de Billing, ancien ministre de France, à Tunis.

Le dîner sera suivi d'une réception.

### UNE ENTREVUE

Le *World* de New-York publie un long compte rendu d'une entrevue qu'un de ses correspondants a eue avec le général Boulanger. Le général a déclaré au journaliste américain qu'il était prêt à assumer les charges du pouvoir :

« La corruption, a dit le général, règne à la Chambre des députés, le trouble au Sénat. La Chambre serait dissoute, le Sénat supprimé. La moitié de la France est avec moi pour la révision de la Constitution. »

Le général aurait pu ajouter que les royalistes avaient demandé la révision bien avant lui et qu'il n'a fait que les imiter.

La France publiait, il y a quelques jours, un article de M. Francis Laur qui contenait sur la fabrication des fusils Lebel, dans nos manufactures de Saint-Etienne, de Châtelleraut et de Tulle, les détails les plus minutieux. Mesures prises pour rendre plus rapide le dressage du fusil ; réduction du nombre des passes ; emploi de la lumière électrique ; chiffre des fusils déjà fabriqués et de la production quotidienne actuelle ; indication des époques où l'armée active et la territoriale seront entièrement pourvues desdits fusils ainsi que de celle où nos arsenaux pourront les avoir en double ou en triple : rien ne manquait au tableau. Ce luxe de renseignements, dont on peut au-delà des frontières savoir quelque gré à M. Francis Laur, a choqué avec raison l'*Avenir militaire*. Après avoir fait remarquer que ces communications singulières étaient faites au public dans un journal qui s'est fait une spécialité de signaler à la vindicte publique les agissements des étrangers en France et qui ne manque pas, chaque jour, de découvrir deux ou trois espions nouveaux, notre honorable confrère fait la piquante réflexion que voici :

« Ces renseignements sont-ils exacts ? » dit-il. Notre confrère les considère certainement comme tels, puisqu'il les donne à ses lecteurs ; ils empruntent en outre à une certaine autorité relative au nom qui les signe, et qui est celui d'un membre du Parlement. En présence de ce détergondage d'informations, il faut avouer que nos voisins seraient bien... naïfs d'entretenir à grands frais un service d'espionnage en France ; ils n'ont qu'à prendre un abonnement à nos journaux ; ne leur est-ce pas beaucoup plus économique et plus sûr ? »

Nous voudrions espérer que les journaux en question et la France tout d'abord profiteront de la juste leçon qui leur est si spirituellement donnée. Mais, hélas !

Le *Journal officiel* publie un décret « prononçant la dissolution du Conseil municipal de Nîmes ». Il ne restait, en effet, plus que sept conseillers par suite de la démission des amis de M. Gilly. Si, dès que le maire de Nîmes, en raison de sa citation à comparaître en Cour d'assises, s'est trouvé à l'état de prévenu, — situation d'autant plus incompatible avec celle de chef de la police municipale, que la comparution avait lieu dans la localité même où il exerçait sa juridiction, — si, disons-nous, le ministre de l'Intérieur eût suspendu M. Gilly en temps et lieu, le conflit actuel ne se serait pas produit. La suspension à son heure était un acte administratif ; plus tard, elle paraissait un acte de rancune politique. Or, il y aura réellement conflit, car tout porte à croire que M. Gilly et ses amis seront réélus, ce qui sera un échec piteux pour le gouvernement et pour le préfet.

Sous ce titre : « Nos bacheliers », on lit dans le *Siecle*, qui n'est pas, on le sait, un journal clérical :

« Élaré, sentant croquer toute sa fortune, il songeait, se demandant ce qu'il y avait à faire ; il se préparait déjà à se passer, puisqu'il le fallait, de tout ce qui, jusqu'ici, avait tant contribué à la douceur de sa vie, à la commodité de son existence.

L'épreuve était rude, surtout à son âge ; cependant, il s'inquiétait moins de l'avenir pour lui que pour son fils ; c'était à Raoul surtout qu'il songeait dans son amertume d'homme ruiné. Il faudrait que le jeune homme changât du tout au tout ses habitudes de flânerie et se mit fermement au travail.

Sans tarder, il écrivit à son fils pour lui apprendre tout ce qui venait de se passer du jour au lendemain et comment en une heure toute leur belle fortune s'était envolée.

Il lui racontait tout et il insistait sur la nécessité qu'il y avait pour Raoul à se refaire tout un nouveau plan d'existence.

« Nous sommes ruinés, mon cher fils, lui disait-il dans sa lettre, ou du moins je le crains fort ; tu le vois par les détails que je viens de te donner, il n'y a point de ma faute ; mais songeons au lendemain.

« Reviens vers moi, tu passeras quelques jours à la Sorbière, nous causerons plus longuement ; mon émotion ne me permet point de t'en dire davantage aujourd'hui... »

(A suivre.)

« A la dernière session pour le baccalauréat, la faculté des lettres de Rennes avait donné, comme sujet de composition française, une lettre de Bossuet à La Bruyère avec le thème suivant : « Bossuet remercie La Bruyère des éloges que celui-ci lui a donnés dans son discours de réception à l'Académie française. Mais La Bruyère lui fait trop d'honneur lorsqu'il l'appelle un Père de l'Eglise. Il n'est que l'élève des Pères. »

Plusieurs copies, dit un professeur dans son rapport, trahissent une ignorance épouvantable des notions les plus élémentaires de l'histoire et de la littérature. Croirait-on qu'un nombre considérable de jeunes gens ne savent même pas ce que c'est qu'un Père de l'Eglise ? Dans une copie, Bossuet déclare qu'il n'est pas le père de l'Eglise, mais son fils soumis. Bien des jeunes gens ont cru que les pères de l'Eglise étaient les pères jésuites, dont Bossuet aurait été l'élève. Il en est un même qui fait des Pères de l'Eglise les fondateurs d'un pensionnat où Bossuet a été élevé.

« L'un des candidats fait dire à Bossuet qu'il n'est pas un pair de l'Eglise, mais qu'il est l'élève et l'admirateur de ces fameux pairs, qui jadis ont rendu tant de services à l'Eglise et à l'humanité, ces douze pairs qui n'existent plus, mais qui mériteraient d'être rétablis pour le bonheur de l'Eglise. Un autre regarde les Pères comme un peuple éclairé et intelligent dont la littérature est préférable à celle des Grecs et des Romains.

« L'anachronisme fleurit, lui aussi, dans ces compositions : tour à tour, Bossuet devient un ami de Vauvenargues et cite des vers d'André Chénier ! »

Très forts sur les cog-à-l'âne, on le voit, les nourrissons de l'Université.

## LES REPTILES ALLEMANDS

Berlin, 18 décembre.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* revient sur les listes dressées par les journaux français des espions allemands arrêtés en France.

En considérant la méthode que les Français emploient actuellement à l'égard des Allemands, ces listes pourront s'étendre chaque jour et atteindre, dans un avenir prochain, des proportions démesurées.

D'après ce qui se passe actuellement en France, le premier patriote venu prend au collet et fait arrêter, comme espion, un individu quelconque qu'il entend parler allemand.

Le patriote signale son acte héroïque aux journaux et aux autorités et, le lendemain, lui et ses coreligionnaires ont le plaisir de voir imprimer qu'on a, de nouveau, arrêté un agent secret de l'Allemagne.

Naturellement la police a fait une enquête. Il ne lui reste plus que de remettre en liberté l'homme arrêté à tort, qui tourne alors le dos à ce pays inhospitalier.

En tous cas, s'il faut s'en rapporter aux listes publiées par les journaux français, le nombre des Allemands expulsés de France est sensiblement plus grand que le nombre des Français expulsés d'Allemagne.

La presse française fait observer que les officiers français, à qui on a interdit le territoire allemand, ne pratiquaient pas l'espionnage et qu'on n'a pu relever aucune charge contre eux.

On peut en dire autant, à coup sûr, des Allemands qui ont été l'objet d'une mesure analogue de la part des autorités françaises, car, ajoute la *Gazette*, si lesdites autorités ont pris sur elles de faire procéder à ces arrestations arbitraires, avaient pu relever le moindre acte repréhensible contre les personnes arrêtées, on ne les aurait pas remises en liberté, mais déferées aux tribunaux.

Ceux-ci, à l'aide de la nouvelle loi sur l'espionnage, se sont montrés sans pitié à l'égard des suspects. Ils n'auraient pas manqué de faire preuve d'une plus grande haine encore s'ils s'étaient trouvés en présence d'individus convaincus d'être des agents secrets. (France militaire.)

## NOUVELLES MILITAIRES

### LA COMMISSION DE CLASSEMENT

Les généraux commandants de corps d'armée, réunis depuis un mois pour exa-

Celui-ci ne s'attendait point à cette sortie, et un peu pâle et embarrassé, il essayait de répondre, mais M. Deschamps, très animé, lui imposait silence :

— Oui, allez, sortez d'ici... Car je suis encore chez moi ; j'y serai jusqu'à ce que le testament ait été produit. Produisez-le donc ; s'il n'est point l'œuvre d'un faussaire, je saurai m'y soumettre ; s'il me paraît entaché de quelque vice originel, je plaiderai. Les juges décideront ; mais vous qui m'offrez ici... Oh ! tenez, parlez, parlez au plus vite !

— Mais...

— Comment, vous pensez que, parce que j'ai la plus belle propriété du pays... Car c'est la plus belle, bien certainement... Parce que je m'y plais, et beaucoup, je volerais pour la conserver ! Car c'est un vol que vous me proposez ; mais je ne suis pas un voleur, pour dépouiller ainsi, quel qu'ils soient d'ailleurs, les héritiers de l'oncle Broc ! Parbleu, avant sa mort je vivais bien ; je vivrai bien après. Adieu, M<sup>e</sup> Arpingard.

Et M. Deschamps tourne les talons au vieux flou d'homme d'affaires, qui ne put que se retirer, confus de ses belles négociations manquées.

XVI

Une fois dans sa voiture et roulant vers Rennes, Arpingard réfléchit à sa situation.

Il échouait donc ! De cette trouvaille, il ne tirerait même pas une épave. On lui saurait tous ses plans.

Décidément le chantage ne lui réussissait guère.

— Comment ! il allait se heurter à un imbécile d'honnête homme, qui aimait mieux risquer de tout perdre, que de faire un petit marché adroit !

— C'est que je suis absolument roulé par lui, se disait Arpingard. Que je publie ma trouvaille, il ne m'en revient rien ; que je ne la publie pas, M. Deschamps reste à la tête de son domaine, et le testament n'est qu'un papier nul entre mes mains...

» D'un autre côté...

Et M<sup>e</sup> Arpingard se plongeait plus avant dans ses réflexions, pendant que la voiture roulait vers Rennes et entrait dans la ville.

Il crut bientôt cependant avoir recouvré un espoir de ne pas tout perdre, car à peine arrivé chez lui, il fit préparer sa valise pour Paris. Il allait tenter sans doute un dernier effort auprès des héritiers du mystérieux testament et leur en vendre adroitement la révélation — essayer du moins — de faire une tentative analogue à celle qui venait de si mal réussir tout à l'heure, grâce à la probité de M. Deschamps.

Celui-ci cependant, après sa scène émouvante avec M<sup>e</sup> Arpingard, s'était enfermé dans sa chambre.

miner les titres des officiers proposés pour l'avancement, quitteront Paris le 22 décembre pour rejoindre le siège de leurs commandements.

Les opérations de la Commission de classement seront suspendues pendant une quinzaine de jours et reprendront le 7 janvier, date à laquelle seront de nouveau convoqués les commandants de corps d'armée.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Tribunal de Commerce de Saumur

Elections du 23 décembre 1888

### Candidats

Président. — M. Eue. COUTARD, négociant en métaux, juge sortant.

Juges. — MM. ERNEST MIGNON, marchand de fer, juge suppléant sortant; Louis VINSONNEAU, mercier.

Juges suppléants. — MM. STEPHANE MILON, libraire; EDMOND CHAPIN, négociant en vins.

Nous rappelons à MM. les électeurs consulaires que les élections auront lieu dimanche prochain, le premier tour de scrutin n'ayant donné aucun résultat.

### LA CONFÉRENCE LAGUERRE

Le Patriote annonce en ces termes la conférence publique et gratuite qui doit avoir lieu dimanche prochain à Saumur :

« M. Laguerre, député de Vaucluse, invité par le Comité de la Ligue des Patriotes, fera dimanche, 23 décembre, à deux heures et demie, une conférence au théâtre, sur la « Dissolution de la Chambre et la révision de la Constitution. » On pense que cette conférence sera présidée par M. Combier, maire de Saumur. Il est aussi question d'offrir un banquet au jeune député révisionniste. »

### LES VACANCES DU JOUR DE L'AN

Vivent les vacances !

Les congés des collégiens, à l'occasion du jour de l'an, sont fixés comme il suit : Sortie le samedi 29 décembre, à quatre heures; reprise des cours, le vendredi matin, 4 janvier; les internes devront être rentrés le jeudi soir.

### LES LIVRETS DE CAISSE D'ÉPARGNE

Aux termes d'un jugement rendu ces jours-ci par la première Chambre du Tribunal civil de la Seine, un livret de Caisse d'épargne ne constitue pas un titre au porteur, et si, d'après les règlements de la Caisse d'épargne, sa production permet d'effectuer un versement au nom du titulaire, cette production ne peut tenir lieu de la décharge régulière de ce dernier pour obtenir un remboursement.

### LA TROUPE D'ANGERS A TOURS

Le Journal d'Indre-et-Loire a reçu, il y a huit jours, la lettre suivante de M. le directeur du théâtre d'Angers :

« Angers, le 12 décembre 1888.

» Monsieur le rédacteur en chef,

» Je viens vous remercier de l'extrême bienveillance avec laquelle vous avez annoncé mon spectacle d'hier.

» J'ai l'intention de venir vous donner une seconde soirée le 31 décembre avec Hamlet. Cet opéra serait représenté par toute la troupe d'Angers.

» M<sup>lle</sup> Levasseur jouera le rôle d'Ophélie, j'engagerai une forte chanteuse pour le rôle de la Reine.

» Recevez, etc.

» JUSTIN NER. »

ANGERS. — Le Ralliement d'aujourd'hui publie en tête de sa chronique locale un long article ayant pour titre : *Laches gradins*, et dans lequel il flétrit, sinon des criminels, mais de mauvais plaisants qui, en l'absence des compositrices du journal, ont mis tout en désordre dans l'atelier de composition et compromis assez gravement la publication du Ralliement et celle de l'Indépendance de l'Ouest qui s'imprime dans la même maison.

Cette affaire, qui ne peut être que rivalité

de boutique ou jalousie de métier, sera bientôt débrouillée par le commissaire de police.

SEGRÉ. — Encore un voleur dont la vie est parsemée d'aventures. Hunaudais, — je devrais dire le comte de la Hunaudais, car c'est ainsi qu'il s'est fait appeler parfois, — arrive chez Voisine, aubergiste, et lui demande s'il ne le reconnaissait pas. Surpris de ses dénégations, Hunaudais lui apprend qu'ils ont travaillé ensemble à la Ferrière et que son nom est Gaudin. « Je suis venu à Segré, disait-il, pour tout cher de l'argent chez un notaire. » Là-dessus, il se fit servir à boire et à manger, et, en comte généreux et charitable, offrit à un nommé Le Barbier de s'asseoir à sa table. Après plusieurs repas, la dépense s'élevait à 28 fr., et Hunaudais ne reparaisait pas. Il était allé chez M. Prieur, maître d'hôtel à Segré, se faisant appeler Gaudin, et était déjà installé confortablement; il montait même sur l'omnibus et avait fait souvent le trajet à la garé.

Un jour, Hunaudais, — ou plutôt Gaudin, — demande à M<sup>me</sup> Prieur à lui louer une voiture pour aller à La Membrolle. « J'ai, dit-il, un héritage à toucher, et je suis pressé de m'y rendre. » Il part. Mais cheval et voiture ne revinrent pas. M. Prieur prit alarme et fut à leur recherche à Angers. Après avoir fait plusieurs fois le tour de la ville, dans un hôtel, cheval, voiture et conducteur se retrouvèrent. Hunaudais, à ce moment, était malade pour avoir absorbé un peu trop de rhum la veille; un médecin même, et des plus en renom, était venu lui rendre visite. Il pouvait assurément bien recourir à la célébrité; un comte, surtout comme M. de la Hunaudais, n'est pas toujours en mesure de payer !

Néanmoins, on l'arrêta immédiatement, bien qu'il prétendît de son innocence.

Hunaudais n'a pu se justifier devant le tribunal de Segré, qui l'a condamné à trois mois et un jour de prison.

### NOUVELLE SAISIE ILLÉGALE

Nous lisons dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

« Nous apprenons que, d'après des ordres, reçus hier dans la matinée, la gendarmerie a saisi, entre les mains des vendeurs du *Messenger d'Indre-et-Loire*, une certaine quantité de gravures représentant M<sup>re</sup> le Comte de Paris à cheval saluant le drapeau tricolore devant la troupe assemblée.

» Cette saisie illégale aurait été opérée à Montbazou et à la Membrolle. »

Dans son numéro suivant, le même journal dit :

« Nous avons annoncé hier qu'à Montbazou les gendarmes avaient saisi entre les mains des vendeurs du *Messenger* une certaine quantité d'images coloriées, représentant M<sup>re</sup> le Comte de Paris à cheval saluant le drapeau tricolore devant la troupe assemblée. Nous avons dit que pareil fait s'était produit à la Membrolle. Nous n'avons pas encore de renseignements pour cette commune; mais, à Montbazou, la saisie a eu lieu, ainsi qu'à Tours même.

» Notre colporteur qui passe à Montbazou était parti dimanche matin avec plusieurs centaines de portraits, et lorsque les gendarmes reçurent l'ordre de les saisir, il ne lui en restait plus que 14 exemplaires. Le brigadier s'en est emparé et a retiré au colporteur le récépissé de la déclaration prescrite par l'art. 48 de la loi sur la presse, dont il était porteur. M. le brigadier a certainement exécuté les ordres de ses chefs; mais il aurait dû prendre garde à ne pas violer la loi lui-même.

» En retirant le récépissé de ce colporteur, il agissait sans droit. Ajoutons, pour rendre hommage à la vérité, qu'il en était si bien persuadé, qu'il a remis, audit colporteur, un écrit constatant le fait illégal du retrait du récépissé. L'image coloriée en question n'a pas encore, que nous sachions, été classée parmi les objets délictueux. M. le brigadier de Montbazou n'a donc pu agir qu'en vertu d'ordres émanant de M. le Préfet, lequel est le subordonné de M. le ministre Floquet, l'ancien partisan de toutes les libertés. Nous faisons toutes nos réserves sur les suites qu'il nous plaira de donner à cette affaire.

» A Tours, la police a été bienveillante. Un seul exemplaire du portrait de M<sup>re</sup> le Comte de Paris a été saisi par un sergent de ville.

» Comme nous pensons que cette gra-

vure, très joliment coloriée du reste, doit faire l'ornement du cabinet de travail de M. le préfet, nous n'avons nullement l'intention de chercher chicane à l'auteur de cette saisie anodine. »

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages circulaires. — Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires, de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

#### PREMIER ITINÉRAIRE

1<sup>re</sup> classe, 95 fr. — 2<sup>e</sup> classe, 70 fr.  
Durée : 30 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de dix jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

#### DEUXIÈME ITINÉRAIRE

1<sup>re</sup> classe, 60 fr. — 2<sup>e</sup> classe, 45 fr.  
Durée : 15 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année :

A Paris, à la gare d'Austerlitz et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le Centre de la France, les Stations Hivernales et Balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>er</sup> Itinéraire : 1<sup>re</sup> cl. 225 fr. — 2<sup>e</sup> cl. 170 fr.  
Durée de validité : 45 jours.  
2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Itinéraires : 1<sup>re</sup> cl. 180 fr. — 2<sup>e</sup> cl. 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents Billets peut être augmentée, moyennant supplément d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des Billets aller et retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année : pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes... 25 0/0  
— 4 — ... 30 0/0  
— 5 — ... 35 0/0  
— 6 — et plus 40 0/0

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

### LE BROUILLARD

Le brouillard qui, pendant quelques jours, nous enveloppait, a été plus intense en Angleterre. Une dépêche de Londres dit que dans cette ville la circulation était très difficile, vu l'obscurité causée par le brouillard. Sur le littoral, la navigation est à peu près suspendue. Les steamers postaux subissent des retards considérables.

### Le vrai remède des ménages !

Pressins (Isère), le 3 août 1888. — J'avais de violents maux de cœur, des vomissements et des crampes d'estomac; ma femme souffrait depuis 5 ans d'un point de côté, suite de ses couches; nous avons été tous deux complètement guéris par l'usage de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50. (Sig. lég.) J. DUTAL.

Pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris.

### Grand Théâtre d'Angers.

Judi 20 et Samedi 22 décembre  
Hamlet, grand opéra.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 décembre.

Très fermes au début, nos rentes s'inclinent légèrement en clôture. Le 3 0/0 s'arrête à 82.45 après 82.60; le 4 1/2 0/0 fluit à 103.90.

L'action du Crédit Foncier s'est négociée à 1.365. Les obligations à lots sont demandées. En achetant des communales 1879 et 1880 et des foncières 1879 et 1885, on peut s'assurer, avec quatre titres, une moyenne de deux tirages par mois et l'on participe à des chances de lots très importants.

La Société Générale montre de bonnes tendances à 465 et 466.

La Banque d'Escompte, cotée à l'ouverture à 525, ferme à 523.

La Société des Dépôts et Comptes courants est à 601.25, très bien tenue.

Les administrateurs provisoires de Panama ont réuni hier les principaux entrepreneurs des travaux du Canal. Dans une courte allocution, M. Denormandie a insisté sur la nécessité de ne pas interrompre les travaux et a demandé aux entrepreneurs si l'on pouvait compter sur leur concours. Ceux-ci ont répondu que leur dévouement était tout acquis et qu'ils étaient disposés à faire des sacrifices, même à courir des risques pour arriver au but.

L'action de la Foncière-Vie est très recherchée depuis quelque temps. Cette faveur est justifiée par les résultats de l'exercice en cours qui permettront la distribution d'un dividende supérieur à celui de l'année dernière.

La Banque de l'Ouest informe les personnes qui ont souscrit à l'emprunt russe par son entremise qu'elle est en mesure de servir intégralement leurs demandes.

Les obligations des chemins de fer économiques sont fermes à 360.

### BOURSE DE PARIS

DU 19 DÉCEMBRE 1888.

Rente 3 0/0	82 40
Rente 3 0/0 amortissable	86 35
Rente 4 1/2 (nouveau)	103 70
Obligations du Trésor	307 50

### LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 15 décembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Les fleurs politiques, par G. Ledôtre. — Nos gravures : En Corse; M. le comte d'Haussonville; M<sup>re</sup> la duchesse de Galliera; Les joueurs de boule; Pépa, à la Comédie-Française; Lully; Les départements illustrés : Marseille. — Malentendu, nouvelle, par Ch. Legrand. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs. — Bibliographie. — Le Monde financier. — Chronique du sport. — Les livres illustrés. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Le comte d'Haussonville. — En Corse. — Paris : Une séance de réception à l'Académie française. — Les joueurs de boule. — Les livres illustrés. — Lully composant au clair de lune. — Les départements illustrés : Marseille. — Le musée Galliera. — Comédie-Française : Pépa. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommes MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.



LISEZ  
LE TRIBOULET

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M. BROUM, ancien greffier de justice de paix, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi.

Etudes de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, gérant l'étude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire.

VENTE

PAR LICITATION Entre majeurs, Aux enchères publiques DE DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :

Une Maison d'habitation et Dépendances, Moulin à vent, Jardins, Terres et Vignes,

Le tout situé commune de Saumur, quartier des Moulins.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 13 janvier 1888, à midi, en l'étude de feu M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire, et par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, gérant l'étude dudit M<sup>e</sup> GAGNAGE.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du treize décembre mil huit cent quatre-vingt-huit,

Et aux requête, poursuite et diligence de M. Louis Garnault, menuisier au moulin du Cordéau, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Agissant en qualité d'habile à se dire héritier pour partie de M. Louis Garnault et de dame Jeanne Bourreau, ses père et mère, décédés en leur domicile, commune de Saumur, le premier fin août mil huit cent quatre-vingt-cinq, et la seconde le deux octobre mil huit cent quatre-vingt-huit;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> L. ALBERT;

En présence de : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Garnault, épouse sans profession de M. André Bougreau, agent de police, et ce dernier pour l'autorisation de son époux, demeurant ensemble Grand'Rue, 23, à Saumur;

2<sup>o</sup> M. Edouard Garnault, menuisier, demeurant sur les Châteaux, commune de Saumur;

3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marceline Garnault, célibataire, majeure, sans profession, demeurant au Petit-Puy, commune de Saumur;

Ayant les sus-nommés M<sup>e</sup> Le RAY pour avoué;

Il sera procédé, au jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Saumur

1<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, situé au lieu de l'Angle-Chêne ou les Galmoises, commune de Saumur, contenant vingt et un ares dix-sept centiares, porté au plan cadastral sous le numéro 831 de la section D, joignant au nord Vaonier, au midi Sébastien Molay, à l'est un chemin et à l'ouest Duhamel.

Mise à prix..... 600 fr. 2<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, au lieu dit le Vigneau ou la Gueule-du-Loup, même commune, contenant vingt-cinq ares environ, porté au plan cadastral sous les numéros 121 p et 122 p, section D, joignant au nord Louis Bougreau, au midi Julien Bougreau, au levant un chemin et au couchant M<sup>me</sup> Jolly.

Mise à prix..... 900 fr. 3<sup>o</sup> Lot.

Un moulin à vent, appelé le moulin de l'Ébaupie, rue des Moulins, dite commune; avec la maison d'habitation et dépendances, jardin et vigne, le joignant, le tout porté au cadastre

sous les numéros 733, 734, 735, 736 et 737 de la section B, joignant au nord un chemin, au midi et au levant le chemin de Fontevraud et au couchant Poussin.

Mise à prix..... 4,000 fr. 4<sup>o</sup> Lot.

Deux caves, dont une en roc, avec pressoir, et l'autre voûtée, sises au Petit-Puy, commune de Saumur, portées au cadastre sous le numéro 493, section D, joignant Bouvier et Micoulleau.

Mise à pris..... 375 fr. 5<sup>o</sup> Lot.

Une portion de maison, sise au Petit-Puy, même commune, comprenant chambre basse dans laquelle est un four, chambre au-dessus, grenier sur le tout, écurie avec grenier dessus, citerne, petite cour, jardin, le tout contenant deux ares soixante centiares environ, porté au plan cadastral sous le numéro 726, section B, joignant au nord Bouvier, au midi une ruelle commune, au levant et au couchant Etienne Bougrau.

Mise à prix..... 800 fr. 6<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre, sis au lieu dit les Quarts ou les Beaucés, même commune, contenant treize ares deux centiares environ, porté au plan cadastral sous le n° 1018, section C, joignant au nord Pelletier, au midi Gateau, à l'est un chemin et au couchant Ratouis.

Mise à prix..... 375 fr. 7<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Vaujousins, même commune, contenant treize ares quarante centiares, porté au plan cadastral sous le n° 262, section D, joignant au nord un chemin, au midi Nau, à l'est Lorraine, et à l'ouest Guiberl.

Mise à prix..... 375 fr. 8<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Clos-Raffé, même commune, contenant douze ares quatre-vingt-seize centiares environ, porté au plan cadastral sous les n° 700 p et 701 p, joignant au nord Pionneau, au midi et au levant Julien Bougreau, et au couchant Dézé.

Mise à prix..... 375 fr. Total des mises à prix : 7,800 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente;

Soit à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, rédacteur du cahier des charges, lequel est déposé en l'étude de feu M<sup>e</sup> GAGNAGE.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur le vingt décembre mil huit quatre-vingt-huit, 1<sup>o</sup> c<sup>o</sup>. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 5 janvier 1889,

En l'étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire,

1

UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située à Saint-Florent, et occupée par les époux Hy.

II

UNE MAISON

AVEC COUR, JARDIN ET VIGNE

Située sur la route du Pont-Fouchard à St-Florent, et louée à M. Rio.

Le tout dépend des successions de M. et M<sup>me</sup> BERNARD.

On pourra visiter avant l'adjudication.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

A VENDRE A L'AMIABLE

LA MOITIÉ D'UN JARDIN

Situé à Saumur, quai de Limoges, n° 1, appartenant à M. BELLETOUX, rue de la Visitation, 75, à Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. BELLETOUX.

Etude M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23, hôtel Biancler.

A VENDRE

Maison d'habitation

ET

VASTE USINE

Occupées par M. FUSELLIER, constructeur-mécanicien à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Levés,

AVEC OU SANS MATÉRIEL

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIERE

ET D'UN

Très grand nombre de Livres

Le DIMANCHE 23 DÉCEMBRE 1888, à 1 heure du soir, dans une maison située au Coudray-Macouard, appartenant à M. FOUCHER, propriétaire,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, à la vente aux enchères de divers meubles, livres et linge.

On vendra notamment :

Quatre fauteuils, chaises, glaces, pendules, coupes en bronze et marbre, draps, serviettes et autre beau linge, une table, porcelaine etristaur, service à découper, couverts de table en métal blanc, gravures, caves à liqueurs.

LIVRES :

Œuvres complètes de Voltaire en 68 volumes ; — la Sainte Bible, 4 in-folios, édition de 1777 ; — œuvres de Buffon, 13 volumes, édition de 1706 ; — Montesquieu, édition de 1788 ; — œuvres de Châteaubriant, de J.-J. Rousseau, Mirabeau, Lamartine, lord Byron, et autres ouvrages.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

Où à Louer présentement

VASTE IMMEUBLE

Situé à Angers, au centre de la ville,

Où s'exploitait un important café, et propre à tout établissement commercial.

Conditions avantageuses.

S'adresser à M<sup>e</sup> GASNIER, notaire à Angers.

Etude de M<sup>e</sup> GASNIER, successeur de M<sup>e</sup> LORJOL DE BARNY, notaire à Angers, rue Saint-Denis.

A VENDRE

A L'AMIABLE

142 hectares de Bois

ET

UNE FERME

De 14 hectares

Situés près Vihiers (Maine-et-Loire)

Très jolie situation.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> GASNIER.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS

Alfred PERRY

ACCORDEUR - ÉGALISEUR

A Montreuil-Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris.

Accords, réparations, vente de pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1<sup>o</sup> choix pour mettre en bouteilles.

GRAINS ET FOURRAGES

L. BRUNET

23, rue de la Petite-Bilange.

Livraison à domicile par n'importe quelle quantité et à des prix très bon marché.

Prix spécial pour l'année.

AVIS

M. L. GUIGNON a l'honneur de prévenir sa clientèle que depuis le 19 novembre, le sieur E. NOBENS, marbrier, ne fait plus partie de son personnel.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

ETBENNES DE 1889

Épicerie Parisienne

M<sup>on</sup> IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Rayon spécial de Confection

Dragées, Pralines, Fondants, Bonbons de chocolat à la crème, praliné, etc. Assortiment recommandé à 1 fr. 80 le 1/2 kilog., défiant à qualité égale toute concurrence.

Coffrets et Cartonnages riches, Laques, Porcelaines, Vannerie fine, modèles les plus nouveaux.

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

IMPRIMERIE PAUL GODET

4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR.

CARTES DE VISITES

Cartes vélin, caractères droits..... 1 50

— bristol — ..... 2 »

— — anglaises et bâtarde..... 2 50

Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et 3 50

— taille-douce..... 4 »

Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure.

Poste : 30 centimes en plus.

LITHOGRAPHIE

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

P. ANDRIEU, Succ<sup>r</sup>.

CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n° 3.

CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.